

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-4-2-2

Séance du lundi 20 octobre 2025

UN PLAN PHOTOVOLTAIQUE 2025-2030 POUR UNE COLLECTIVITE PIONNIERE EN FRANCE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
COUCHOT Alain donne procuration à BEHA Nicole
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à BOHN Patricia
VOGT Victor donne procuration à ERBS André
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code de l'environnement,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-4-2-2 du 13 novembre 2023 relative à la stratégie énergétique et écologique 2030 de la Collectivité européenne d'Alsace, notamment ses engagements n°1, 4, 11 et 22,
- VU l'avis de la 2^{ème} Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 2 octobre 2025,
- VU le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le Plan Photovoltaïque 2025-2030 de la Collectivité européenne d'Alsace décliné selon les quatre axes suivants et tels que détaillés en annexe à la présente délibération :
 - Axe 1 : centrales photovoltaïques sur le bâti
 - Axe 2 : centrales photovoltaïques sur les parkings et le long des routes
 - Axe 2.1 : parkings routiers (selon que leur surface est supérieure à 10.000 m² ou est comprise entre 1.500 m² et 10.000 m²)
 - Axe 2.2 : abords et délaissés routiers
 - Axe 2.3 : écrans acoustiques
 - Axe 2.4 : parkings aux abords de bâtiments de la collectivité
 - Axe 3 : faire appel au tiers investissement pour financer des projets
 - Axe 4 : une entreprise publique locale pour piloter le financement des projets complexes
- Approuve la création d'un Comité de Pilotage pour assurer la conduite du Plan Photovoltaïque 2025-2030 précité,
- Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner les Conseillers d'Alsace membres du Comité de pilotage du Plan Photovoltaïque 2025-2030 précité ;
- Désigne les dix Conseillers d'Alsace ci-après en qualité de membres titulaires du Comité de Pilotage du Plan Photovoltaïque 2025-2030 précité pour en assurer la conduite :
 - Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace, Conseillère d'Alsace du Canton de Lingolsheim,
 - Madame Lara MIILION, Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace, Conseillère d'Alsace du Canton de Mulhouse 3,
 - Monsieur Pierre BIHL, Vice-Président de la Collectivité européenne d'Alsace, Conseiller d'Alsace du Canton de Sainte-Marie-Aux-Mines,

- Monsieur Jean-Philippe MAURER, Vice-Président de la Collectivité européenne d'Alsace, Conseiller d'Alsace du Canton de Strasbourg 6,
- Madame Stéphanie KOCHERT, Conseillère d'Alsace du Canton de Wissembourg,
- Monsieur Philippe MEYER, Conseiller d'Alsace du Canton de Molsheim,
- MONSIEUR Francis KLEITZ, Conseiller d'Alsace du Canton de Guebwiller,
- Monsieur Pierre VOGT, Conseiller d'Alsace du Canton de Wittenheim,
- Madame Marie-France VALLAT, Conseillère d'Alsace du Canton de Wittenheim,
- Monsieur Thomas ZELLER, Conseiller d'Alsace du Canton de Saint-Louis.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote